



# LA FEUILLE DE SAINTE-FOY

n°123 - Mai-Juin 2021



## LE MOT DU MAIRE UN BUDGET AMBITIEUX ET REALISTE



Dans la continuité des précédents exercices, le budget 2021 de notre commune est à la fois ambitieux et réaliste.

Il présente un bon niveau d'investissement et prend en compte de façon éclairée les justes potentialités de Sainte-Foy d'Aigrefeuille qui reste une commune rurale de 2000 habitants (plus de 80% de la superficie de la commune sont des zones agricoles et naturelles). Au programme des acquisitions et des travaux, nous avons inscrit une somme de 2,2 millions d'euros. Il s'agit de l'achat de la maison « centre du village » et du terrain attenant qui sera aménagé en square, pour créer au pied de l'église et à côté de la médiathèque, un agréable espace de détente. Les deux autres investissements majeurs de l'année 2021 concernent l'amélioration de la sécurité dans le village : on a prévu le déplacement de l'atelier municipal et l'urbanisation de l'avenue René Cassin, avec des trottoirs et une piste cyclable, se prolongeant jusqu'aux lotissements de la Palenque. Nous poursuivrons la rénovation des courts de tennis, les travaux d'entretien de plusieurs bâtiments communaux, notamment le centre de loisirs, la mairie, l'école. Nous allons installer un panneau numérique au centre du village pour améliorer notre communication.

Toutes ces opérations sont financées par nos fonds propres et des subventions de l'Etat et du département.

Les comptes ont été arrêtés en équilibre, sans augmentation des taxes communales et en maintenant pour les associations une aide conséquente de 31 000 €.

S'agissant du dossier de renaturation du lac, la participation de la commune sera inscrite en décision modificative, dès que le Syndicat de Bassin Hers Girou, maître d'ouvrage de l'opération, nous aura fait connaître le montant précis des travaux laissés à notre charge.

Fidèles à nos engagements, nous gardons le cap que nous nous sommes fixés pour Sainte-Foy d'Aigrefeuille, celui d'un développement maîtrisé, à la fois sur le plan démographique et sur celui de la stabilité fiscale.

Le maire, Daniel RUFFAT

### Dans ce numéro

- Budgets et Fiscalité
- Médiathèque municipale : rapport d'activités et agenda
- Panneau d'information numérique
- Fibre Optique
- Rénov'Occitanie
- Pour la sécurité de tous
- Nouveau : Téléprocédure Maprocuration
- Elections régionales et départementales
- Recensement citoyen
- La nouvelle carte d'identité
- Sécheresse : demande reconnaissance catastrophe naturelle
- PETR – enquête mobilités

### Agenda

**20 et 27 Juin**

Elections Régionales et Départementales

**21 Juin**

Fête de la musique organisée par l'École de Musique (selon restrictions sanitaires)

**25 Juin**

Fête de l'École organisée par l'Association des Parents d'Elèves (selon restrictions sanitaires)



Olives, tapenades, fruits secs



Fromager



Rôtisserie



Primeur

Tous les jeudis  
Marché de plein vent,  
à partir de 15h, place  
de la mairie



Pâtes fraîches, produits italiens



Producteur porc-agneau



Drive Direct Paysans

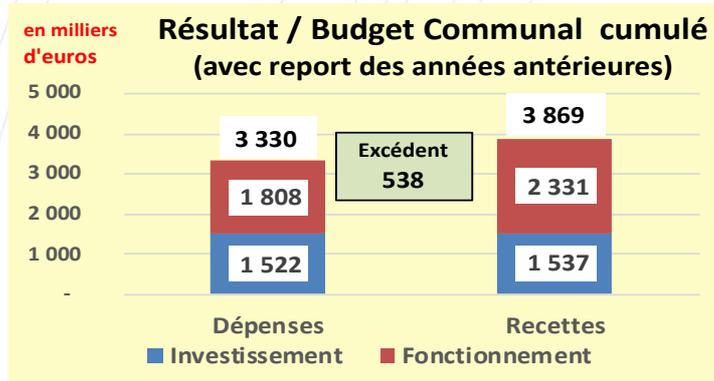


## BUDGETS et FISCALITE - Taxe d'Habitation et taux d'imposition

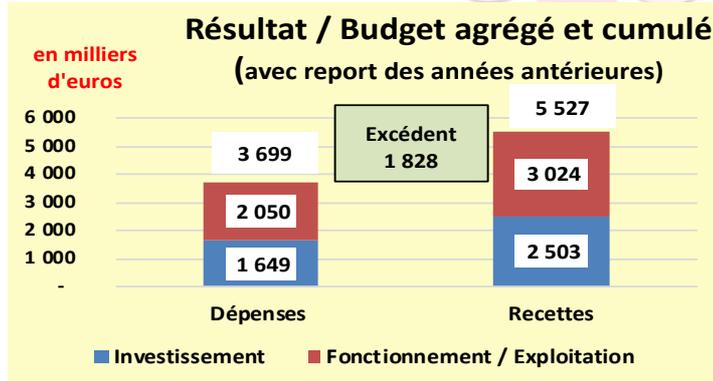
La séance du conseil municipal du 19 avril 2021 a été principalement consacrée aux budgets et à la fiscalité. Les comptes administratifs 2020, les budgets 2021 (communal et annexe d'assainissement), ainsi que les taux d'impositions ont été approuvés à une large majorité des membres présents et représentés.

### Chiffres clés sur l'année 2020

#### Budget Communal



#### Tous budgets confondus



### Budgets et Taux d'imposition 2021

Le budget primitif pour l'année 2021 a été élaboré avec la volonté de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux des taxes foncières. Il a été proposé et approuvé par le conseil municipal (à une large majorité de ses membres) de maintenir le taux des taxes communales au même niveau que ceux de 2020.

Concrètement, cela se traduit par des taxes foncières inchangées à 43,32% sur les propriétés bâties et à 90,70% sur les propriétés non bâties.

### Budget Communal 2021 en Bref

Budget de Fonctionnement  
2,4 millions €



Budget d'Investissement  
2,2 millions €

### Budget de Fonctionnement 2021



Energies  
5%



Prestations de services  
9%



Entretien Maintenance Achats  
14%



Charges de personnel et charges associées  
42%



Assurances, honoraires et autres subventions  
11%



Virements à la section d'Investissement  
12%



Autres charges et opérations d'ordre  
5%



Emprunts (intérêts)  
2%

### Budget d'Investissement 2021

(les principaux investissements inscrits)



Achat immobilier au centre du village



Esquisse non contractuelle

Construction nouvel atelier municipal



Aménagements sur l'avenue René Cassin



Réfection du court de tennis n°2

**Suppression de la Taxe d'Habitation :** la loi de finances 2020 a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales. En France, 80% des foyers fiscaux à revenus modestes ne payeront plus de taxe d'habitation en 2021. Pour les 20% de ménages restant, l'allègement sera de 30% en 2021 et de 65% en 2022. En 2023, plus aucun ménage ne paiera de taxe d'habitation au titre de la résidence principale.

Pour les communes, la perte de revenu fiscal sera compensée par le transfert de la part départementale de taxes foncières sur les propriétés bâties (TFPB) perçues sur leur territoire. Pour le Département de la Haute-Garonne, le taux appliqué est celui de 2020, soit 21,90% (TFPB) et pour la commune le taux voté en juillet 2020 est de 21,42% (TFPB), soit un total dit « taux de référence » de 43,32% à compter de 2021.

## MEDIATHEQUE MUNICIPALE : rapport d'activités et agenda

### Nombre d'adhérents en augmentation



Véronique Calmettes,  
responsable de la médiathèque

Malgré la situation sanitaire, le nombre d'adhérents de la médiathèque est en augmentation. Il est supérieur à la moyenne nationale (15 % du nombre d'habitants pour les communes de 2000 à 5000 habitants). En 2020, le pourcentage d'adhérents correspond à 32 % de la population pour l'année 2020. Il est également supérieur à la moyenne départementale (19,80 % pour la Haute Garonne). Malgré la période de confinement, la mise en place du service « Drive » ainsi que le portage à domicile ont permis de maintenir l'accès à la culture pour tous les usagers, le nombre de prêt de documents sur l'année 2020 est resté stable.

### De nombreux partenariats

Pour promouvoir et rendre accessible à tous, le patrimoine culturel, des partenariats ont été mis en place et sont renouvelés chaque année, avec :

- l'école
- le RAM (Relais d'Assistants Maternelles)
- la crèche
- la maison de retraite
- le centre de loisirs
- tous les publics



### Agenda 2021

L'équipe de la médiathèque souhaite continuer à faire évoluer cette structure en réfléchissant à de nouvelles animations tout au long de l'année prochaine : expositions en partenariat avec les associations de la commune et le réseau des structures partenaires (RAM, centre de loisirs) mais aussi avec les services de la médiathèque départementale.

Pour 2021, les expositions à venir :

- **Jeux de mômes** : jusqu'au 27 mai
- **Carnets de voyage** : du 27 mai au 07 septembre
- **Les mangas** : du 07 septembre au 26 octobre
- **Palette et couleurs de l'art** : du 26 octobre au 16 décembre

En lien avec ces expositions, d'autres animations seront intégrées au fur et à mesure de l'année.



L'animation « Jeux de mômes »

### Questionnaire : vous avez la parole

Dans le même esprit d'évolution des supports culturels et de prise en compte des attentes, la médiathèque souhaite mettre en place des actions d'éducation aux médias et à l'information.

Pour vous proposer des actions adaptées à vos besoins ou vos envies, un questionnaire a été mis en place : vous avez la parole. Merci de prendre quelques instants pour y répondre ! Lien disponible sur le site internet de la médiathèque :

<https://www.medithequestefoy.fr/>

Inscrivez-vous à la médiathèque via le formulaire en ligne disponible sur le site internet : inscription gratuite

## PANNEAU D'INFORMATION NUMERIQUE



Prochainement, un système de communication visuelle et dynamique par affichage électronique va être installé au centre du village, lieu stratégique permettant de capter différents flux de circulation (piétons, cyclistes et automobilistes).

L'objectif de ce système d'affichage électronique est de permettre la diffusion rapide d'informations de proximité : manifestations, vie associative, vie pratique de la commune, alertes, etc...

Ces informations seront également directement reliées à une application mobile.

Un nouvel outil de communication



## FIBRE OPTIQUE

### Attention aux démarchages frauduleux

Il nous a été signalé que des **personnes malveillantes se sont présentées chez des particuliers sur notre canton** prétextant des vérifications à l'intérieur du domicile en vue de l'installation de la fibre optique. Les **seuls techniciens habilités** à rentrer chez un particulier sont ceux missionnés par un fournisseur d'accès après une démarche d'abonnement.

**Haute-Garonne Numérique ou Fibre 31 ne font jamais ce type d'interventions.** Les seuls techniciens qui interviendront chez vous seront ceux de l'opérateur internet que vous aurez choisi, suite à la mise en commercialisation et avec qui vous aurez pris rendez-vous préalablement.

Nous vous incitons donc à la **vigilance**. Si vous décelez ce genre de faits, merci d'en aviser immédiatement la Gendarmerie Nationale en composant le 17 ou la mairie.

**Avancement des travaux :** Zone 253 - ouverture à la commercialisation : planifiée pour le 15 mai 2021 et zone 254 le 11 juin 2021 . La zone 270 « Baylac » est par contre toujours en travaux (dépendant du sous-répartiteur de Lanta). Consultez l'avancement des travaux par zone sur le site de Haute-Garonne Numérique.

## RENOV' OCCITANIE

La Région Occitanie déploie sur tout le territoire régional, le service public de rénovation énergétique des logements, **Rénov'Occitanie**. Il propose à tous les citoyens de la Région, un service d'accompagnement technique, administratif et financier pour la rénovation des logements privés en Occitanie.

**Rénov'Occitanie**, le Service Public pour la Rénovation Énergétique de la Région Occitanie, a été initié par la Région avec le soutien technique de l'AREC (Agence Régionale Energie Climat), et déployé sur les territoires par les collectivités via 32 guichets uniques répartis sur toute la région pour faciliter l'accès à la rénovation énergétique des logements privés.

**Tous les particuliers, propriétaires occupants ou bailleurs, d'un logement situé en Occitanie, quel que soit leur âge ou leur niveau de ressources peuvent bénéficier de l'aide de Rénov'Occitanie.**

Ce service inclut, entre autres, une offre de prêts bonifiés portée par l'AREC et visant à faciliter le financement du reste à charge des opérations au-delà des aides publiques. Il propose **également conseils neutres et gratuits**, accompagnement à la réalisation de projets, solutions de financement, choix rigoureux des artisans, suivi post travaux...

**Plus d'information :** <https://renovoccitanie.laregion.fr/>

Accompagnent  
technique,  
administratif,  
financier



Conseils  
neutres et  
gratuits

## POUR LA SECURITE DE TOUS

Par mesure de sécurité, nous vous rappelons que les chiens doivent être **tenus en laisse sur la voie publique** et notamment aux abords du groupe scolaire, dans le parc et autour du lac.

Un chien sans laisse est considéré en divagation même si son maître est à proximité.

De plus nous sommes régulièrement alertés par des **vitesse excessives sur la commune** : merci de « lever le pied », il en va de la **sécurité de tous**.

Nous rappelons à tous les usagers que pour le « **bien vivre ensemble** » nous nous devons d'appliquer le code de la route.

## ETAT CIVIL

### NAISSANCES

GUILLOT Olivia le 24/03/2021  
GARY Livia le 27/03/2021  
WALZER RIVÈRE Aurel le 06/04/2021  
VAISSIERE Lindsay le 20/04/2021  
DUFLOT Valentin le 22/04/2021

## ENVIRONNEMENT

Il est interdit de brûler les déchets verts : ils dégagent des substances toxiques pour les êtres humains et l'environnement (notamment des particules fines), en supplément des troubles pour le voisinage et des risques d'incendies.

## HORAIRE TRAVAUX BRUYANTS

Jours ouvrables : 8h30-12h et de 14h30-19h30

Samedi de 9h-12h et de 15h-19h

Dimanche et jours fériés : 10h-12h et de 16h-18h

Pour les entrepreneurs, les travaux bruyants doivent être interrompus entre 20h et 7h et toute la journée les dimanches et jours fériés, sauf en cas d'intervention urgente.